

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 9 mai 2017 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Stéphane Berthe, Frédéric Asselin, Roger Côté, Bertrand Lefebvre, Don Monahan, Gabriel Michaud, Clermont Lévesque, Paul Asselin, Jean-Guy Sénécal et mesdames Marie-Josée Beaupré, Claire Messier et Louise Forest.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière, Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement et Anouk Racette, directrice du transport collectif de la MRC Les Moulins.

10 858-05-17 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉE

10 859-05-17 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Jean-Guy Sénécal et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'insertion des points 7.1 et 7.2 tirés de la correspondance et le retrait des points 31 et 43.2 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2017
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 3 mai 2017
5. Liste des comptes à payer pour le mois de mai 2017
6. Liste des chèques émis au mois d'avril 2017
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
 - 7.1. Appui à la MRC de Rouville – Desserte Internet haute vitesse en milieu rural
 - 7.2. 21^e Tournoi de golf de la Fondation pour l'encouragement scolaire de la Commission scolaire des Affluents
8. Rapport du comité d'aménagement
9. Rapport de comité de transport
10. Demande de dérogation
11. Desserte en transport collectif pour la Fête nationale et la Fête du Canada

12. Autorisation de signature – Entente avec les villes de Terrebonne et Mascouche relativement au déneigement et à la collecte des rebuts dans les abribus situés sur le territoire de la MRC Les Moulins
13. Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et le Réseau de transport métropolitain (RTM) et/ou l’Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) relativement à la location de locaux à la MRC et au terminus de Terrebonne
14. Mandat au Groupe Deveau Avocats - Recouvrement des sommes dues à titre de pénalités prévues au contrat de service de transport en commun à Lanau Bus Sec.
15. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Système d’aide à l’exploitation et d’information aux voyageurs (SAEIV) et système complémentaire de gestion des données
16. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Achat de (6) supports à vélos pour autobus
17. Acceptation des états financiers au 31 décembre 2016
18. Remboursement aux villes de Terrebonne et Mascouche des surplus de l’exercice 2016 à partir du budget du transport en commun et du transport adapté
19. Dépôt de l’état des résultats comparatifs du 1^{er} janvier au 31 mars 2017 et de l’état des résultats prévisionnels au 31 mars 2017
20. Dépôt de la reddition de compte du règlement numéro 126 intitulé *Règlement constituant une réserve financière pour l’amélioration du service du transport collectif de la MRC Les Moulins*
21. Dépôt de la reddition de compte du règlement numéro 127 intitulé *Règlement constituant une réserve financière pour les équipements métropolitains*
22. Approbation de la mise à jour du Plan d’action du programme Mobilisation-Diversité dans le cadre de l’Entente entre le ministère de l’immigration, de la Diversité et de l’Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins
23. Autorisation de signature – Addenda numéro 1 à l’Entente entre la MRC Les Moulins et l’organisme Aminate dans le cadre du Plan d’action du programme Mobilisation-Diversité adopté conformément à l’Entente entre le ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins
24. Autorisation de signature – Entente 2017-2019 entre le ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins – Demande de soutien financier dans le cadre du programme Mobilisation - Diversité
25. Assemblée des MRC de la FQM les 31 mai et 1^{er} juin 2017 à Québec
26. Conférence du maire de Mascouche lors du dîner de la Chambre de commerce et d’industrie Les Moulins (CCIM) du 30 mai 2017
27. Publicité « Hommage à nos aînés » publiée par La Revue

28. Autorisation de paiement à l'entreprise IDL Experts Conseils – Honoraires professionnels pour la coordination du projet Mobilisation-Diversité de la MRC Les Moulins, le suivi du plan d'action et la fourniture de services et conseils professionnels en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion en relation avec le plan d'action adopté par la MRC et approuvé par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) (dernier versement)
29. Octroi du mandat pour des services professionnels pour l'élaboration d'une campagne de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche
30. Octroi du mandat pour l'exécution des travaux d'entretien d'un tronçon des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau La Plaine situé entre le chemin de la Plaine et le rang Saint-Claire, à l'Ouest du boulevard Laurier à Terrebonne
31. Octroi du mandat pour l'exécution des travaux de stabilisation des talus et des berges d'un tributaire du cours d'eau Ouimet-Gascon – Secteur entre la rue de la Coulée et la Place de Gryon à Terrebonne et le retrait des obstructions au libre écoulement de l'eau - **Retiré**
32. Autorisation de paiement à la firme SMI Aménatech Inc. – Services professionnels en ingénierie pour la réalisation de relevés de terrain, de plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de La Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne (certificat de paiement #4)
33. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-8 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de créer un secteur à développement champêtre, adjacent au secteur existant du Lac Samson à Mascouche
34. Adoption du règlement #97-33R-11 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les aires d'affectation du secteur situé dans le quadrant sud-est de l'échangeur de l'avenue Claude-Léveillé et de l'autoroute 640 à Terrebonne afin de permettre l'activité résidentielle
35. Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement #97-33R-12 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de corriger des limites d'affectations et d'un îlot déstructuré, d'effectuer des corrections mineures au texte du document complémentaire, et afin de modifier les dispositions touchant les rives, le littoral et les plaines inondables, la coupe d'arbres en lien avec certains travaux de cours d'eau ainsi que celles touchant les projets générateurs de déplacements
36. Autorisation de paiement Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires, année 2017 (COBAMIL) (Premier versement)
37. Acceptation de l'offre de service du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) dans le cadre des travaux du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

38. Démission d'un membre du comité consultatif agricole (CCA) nommé à titre de représentant des citoyens et à titre de président
39. Nomination d'un membre à titre de représentant des citoyens au comité consultatif agricole (CCA)
40. Nomination du président du comité consultatif agricole (CCA)
41. Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1103-47 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement numéro 1103 afin de réviser diverses dispositions relatives à des usages et normes applicables à certaines zones du territoire
42. Examen du règlement sur les usages conditionnels numéro 1198-2 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement numéro 1198 afin de modifier les dispositions applicables aux zones admissibles et aux usages conditionnels autorisés ainsi que les critères d'évaluation
43. Autres sujets
 - 43.1 Mandat au Groupe Deveau Avocats – Recouvrement en dommages pour bris de contrat de services professionnels en ingénierie en vue des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de La Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne
 - 43.2 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de La Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne
- **Retiré**
 - 43.3 Autorisation de signature – Convention de modification à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins – Demande de soutien financier dans le cadre du Programme Mobilisation – Diversité
44. Période de questions
45. Clôture de la séance

ADOPTÉE

10 860-05-17 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2017

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2017 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

10 861-05-17 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 3 mai 2017

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 3 mai 2017 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

10 862-05-17 Liste des comptes à payer pour le mois de mai 2017

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Louise Forest et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au montant de 5 624 319,38\$ pour le mois de mai 2017, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Mai 2017* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-61 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 26 455,44\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 863-05-17 Liste des chèques émis au mois d'avril 2017

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'avril 2017, pour un montant de 2 434 133,53\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Avril 2017* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-62 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 6 314,19\$ (divers postes budgétaires) pour le mois d'avril 2017, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 864-05-17 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Mai 2017* »).

ADOPTÉE

10 865-05-17 Appui à la MRC de Rouville – Desserte Internet haute vitesse en milieu rural

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 17-2-035, la MRC Rouville appuyait les démarches des municipalités de son territoire dans leurs efforts pour le déploiement des services internet haute vitesse (IHV) ;

CONSIDÉRANT QUE les démarches des municipalités n'ont pas porté fruit auprès des grands distributeurs desservant le territoire de la MRC de Rouville, malgré la présence des programmes de subvention Brancher pour innover, du gouvernement fédéral, et Québec branché, du gouvernement provincial ;

CONSIDÉRANT QUE la desserte d'IHV est un enjeu de développement économique puisque son absence dans les secteurs ruraux compromet la consolidation ou l'établissement de nouveaux établissements de commerce ou de travailleurs autonomes et ne permet pas le développement optimal des nouvelles technologies pour les entreprises agricoles présentes dans ces secteurs ;

CONSIDÉRANT QU'en 2017, avoir accès à Internet est un bien de première nécessité, au même titre que l'accès à l'électricité ou à une ligne téléphonique terrestre ;

CONSIDÉRANT QUE même si les municipalités locales et régionales ont accès aux sommes disponibles dans les programmes de subvention pour le déploiement de services IHV sur leur territoire, les sommes octroyées ne feront pas une grande différence, car le marché et la technologie requise pour la distribution de l'IHV évoluent rapidement et nécessitent de nombreuses mises aux normes, ce que les municipalités locales ou régionales ne sont pas en mesure de faire ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au gouvernement fédéral d'exiger des distributeurs de service IHV et de desservir l'ensemble du territoire de la MRC de Rouville.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre du Patrimoine Canadien, madame Mélanie Joly, au président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, monsieur Jean-Pierre Blais, à la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique, madame Dominique Anglade, à monsieur Luc Thériault, député fédéral de Montcalm, à monsieur Michel Boudrias, député fédéral de Terrebonne, à monsieur François Legault, député de L'Assomption, à monsieur Mathieu Lemay, député de Masson, à monsieur Mathieu Traversy, député de Terrebonne, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'aux MRC de Lanaudière.

ADOPTÉE

10 866-05-17

21^e Tournoi de golf de la Fondation pour l'encouragement scolaire de la Commission scolaire des Affluents

CONSIDÉRANT la tenue du 21^e Tournoi de golf de la Fondation pour l'encouragement scolaire de la Commission scolaire des Affluents, lequel aura lieu le 13 juillet 2017, au Club de golf de l'Épiphanie ;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte d'acheter deux (2) billets afin de déléguer deux (2) représentants au 21^e Tournoi de golf de la Fondation pour l'encouragement scolaire de la Commission scolaire des Affluents, lequel aura lieu le 13 juillet 2017, au Club de golf de l'Épiphanie.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-63 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 450,00\$, poste budgétaire 2110-312 « *Législation-congrès, colloques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 867-05-17 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors du comité d'aménagement du 9 mai 2017 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

10 868-05-17 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors du comité de transport du 9 mai 2017 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

10 869-05-17 Demande de dérogation

CONSIDÉRANT la demande de dérogation déposée par madame Sylvie Berger, afin de permettre à madame Béatrice Beaulieu de se rendre à Montréal pour ses rendez-vous pour ses besoins particuliers, les mardis et jeudis ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Jean-Guy Sénécal et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent la demande dérogation présentée par madame Sylvie Berger, afin de permettre à madame Béatrice Beaulieu de se rendre à Montréal pour ses rendez-vous pour ses besoins particuliers, les mardis et jeudis.

ADOPTÉE

10 870-05-17 Desserte en transport collectif pour la Fête Nationale et la Fête du Canada

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent important d'offrir le service du samedi le vendredi 23 juin 2017 en raison de la Fête Nationale et le vendredi 30 juin 2017 en raison de la Fête du Canada;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le service du samedi soit offert le vendredi 23 juin 2017 en raison de la Fête Nationale et le vendredi 30 juin 2017 en raison de la Fête du Canada.

ADOPTÉE

10 871-05-17 Autorisation de signature – Entente avec les villes de Terrebonne et Mascouche relativement au déneigement et à la collecte des rebuts dans les abribus situés sur le territoire de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente entre la MRC Les Moulins et les villes de Terrebonne et de Mascouche relativement au déneigement et à la collecte des rebuts dans les abribus situés sur le territoire de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'entente entre la MRC Les Moulins et les villes de Terrebonne et de Mascouche relativement au déneigement et à la collecte des rebuts dans les abribus situés sur le territoire de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

10 872-05-17 Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et le Réseau de transport métropolitain (RTM) et/ou l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) relativement à la location de locaux à la MRC et au terminus de Terrebonne

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance en transport à partir du 1^{er} juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de conclure une entente avec le Réseau de transport métropolitain (RTM) et/ou l'Autorité régionale de transport métropolitain(ARTM) relativement à la location de locaux à la MRC Les Moulins et au terminus de Terrebonne;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'entente avec le Réseau de transport métropolitain (RTM) et/ou l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) relativement à la location de locaux à la MRC Les Moulins et au terminus de Terrebonne.

ADOPTÉE

10 873-05-17 Mandat à Groupe Deveau, avocats – Recouvrement des sommes dues à titre de pénalités prévues au contrat de service de transport en commun à Lanau Bus Sec.

CONSIDÉRANT les pénalités prévues au contrat de service de transport en commun entre la MRC Les Moulins et Lanau Bus Sec;

CONSIDÉRANT les sommes réclamées à Lanau Bus Sec. par la MRC Les Moulins à titre de pénalités au contrat susmentionné;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prendre les mesures appropriées pour recouvrer les pénalités;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme Groupe Deveau, avocats afin de recouvrer de Lanau Bus Sec., les sommes dues à titre de pénalités prévues au contrat de service de transport en commun.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-64 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 10 000,00\$, poste budgétaire 2190-412 « *Services juridiques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 874-05-17

Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Système d’aide à l’exploitation et d’information aux voyageurs (SAEIV) et système complémentaire de gestion des données

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 114-10-15, le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT Lanaudière d’entreprendre les démarches pour compléter le système acquis à partir de la résolution numéro 5992-11-06 et ainsi, acquérir un système d’aide à l’exploitation et d’information aux voyageurs (SAEIV) et système complémentaire de gestion des données le tout, conditionnel à l’obtention d’une subvention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 383-05-16, la MRC Les Moulins s’est engagée à rembourser le CRT Lanaudière relativement aux coûts reliés à l’acquisition du système d’aide à l’exploitation et d’information aux voyageurs (SAEIV) et système complémentaire de gestion des données ;

CONSIDÉRANT la facture numéro 4295 transmise par le CRT Lanaudière au montant de 255 883,68\$, incluant la TVQ, relativement au système d’aide à l’exploitation et d’information aux voyageurs (SAEIV) et système complémentaire de gestion des données ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transports ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Jean-Guy Sénécal et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer au CRT Lanaudière un deuxième versement de 255 883,68\$, incluant la TVQ, relativement au système d’aide à l’exploitation et d’information aux voyageurs (SAEIV) et système complémentaire de gestion des données, le tout conformément à la facture numéro 4335 transmise par le CRT Lanaudière et conditionnellement à l’octroi d’une subvention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-65 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 255 883,68\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-725 « *Acquisition d'équipements - autobus* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 875-05-17 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Achat de (6) supports à vélos

CONSIDÉRANT QU'il y avait lieu de demander au CRT de Lanaudière d'effectuer l'achat de six (6) supports à vélos pour autobus ;

CONSIDÉRANT la facture numéro 4335 transmise par le CRT Lanaudière au montant de 11 050,78\$, incluant la TVQ, pour l'achat des supports à vélos susmentionnés ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière la somme de 11 050,78\$, pour l'achat de six (6) supports à vélos pour autobus, incluant la TVQ, le tout conformément à la facture numéro 4335 transmise par le CRT Lanaudière et conditionnellement à l'octroi d'une subvention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-66 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 11 050,78\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-725 « *Acquisition d'équipements - autobus* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 876-05-17 Acceptation des états financiers au 31 décembre 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont pris connaissance des états financiers au 31 décembre 2016;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les états financiers de la MRC Les Moulins pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016, tels que vérifiés par Raymond Chabot Grand Thornton, soient et sont acceptés.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire parvenir au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le rapport financier 2016 de la MRC Les Moulins.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire parvenir au CRT Lanaudière le rapport d'exploitation 2016 pour le transport en commun et le transport adapté de la MRC Les Moulins ainsi que le rapport de l'auditeur sur l'amélioration des services 2016.

ADOPTÉE

10 877-05-17 Remboursement aux villes de Terrebonne et Mascouche des surplus de l'exercice 2016 à partir du budget du transport en commun et du transport adapté

CONSIDÉRANT les surplus de l'exercice 2016 du budget du transport en commun et du transport;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser aux villes de Mascouche et Terrebonne une somme de 2 973 034,14\$ à partir du budget du transport en commun et du transport adapté répartie comme suit : 826 777,09\$ à la Ville de Mascouche et 2 146 257,05\$ à la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉE

10 878-05-17 Dépôt de l'état des résultats comparatifs du 1^{er} janvier au 31 mars 2017 et de l'état des résultats prévisionnels au 31 mars 2017

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE l'état des résultats comparatifs du 1^{er} janvier au 31 mars 2017 et l'état des résultats prévisionnels au 31 mars 2017, soient et sont acceptés pour dépôt.

ADOPTÉE

10 879-05-17 Dépôt de la reddition de compte du règlement numéro 126 intitulé *Règlement constituant une réserve financière pour l'amélioration du service du transport collectif de la MRC Les Moulins*

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 8161-12-11, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le règlement numéro 126 constituant une réserve financière pour l'amélioration du service du transport collectif de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE la réserve financière pour laquelle le règlement numéro 126 a été adopté, cesse d'exister;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déposer un état des revenus et dépenses de la réserve, conformément à l'article 1094.4 du *Code municipal du Québec*;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Louise Forest et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'état des revenus et dépenses de la réserve financière pour laquelle le règlement numéro 126 a été adopté, lequel est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est déposé conformément à l'article 1094.4 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

10 880-05-17 Dépôt de la reddition de compte du règlement numéro 127 intitulé *Règlement constituant une réserve financière pour les équipements métropolitains*

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 8162-12-11, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le règlement numéro 127 constituant une réserve financière pour les équipements métropolitains;

CONSIDÉRANT QUE la réserve financière pour laquelle le règlement numéro 127 a été adopté, cesse d'exister;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déposer un état des revenus et dépenses de la réserve, conformément à l'article 1094.4 du *Code municipal du Québec*;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'état des revenus et dépenses de la réserve financière pour laquelle le règlement numéro 127 a été adopté, lequel est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est déposé conformément à l'article 1094.4 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

10 881-05-17

Approbation de la mise à jour du Plan d'action du programme Mobilisation-Diversité dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'Entente relative au programme Mobilisation-Diversité entre la MRC les Moulins et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), la MRC Les Moulins doit produire un plan d'action ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour le Plan d'action déjà approuvé ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Jean-Guy Sénécal et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la mise à jour du Plan d'action du programme Mobilisation-Diversité dans le cadre de l'Entente intervenue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins soit et est acceptée et que le Plan d'action daté du 9 mai 2017, joint à la présente résolution, soit et est approuvé.

ADOPTÉE

10 882-05-17

Autorisation de signature – Addenda numéro 1 à l'Entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme AMINATE dans le cadre du Plan d'action du programme Mobilisation-Diversité adopté conformément à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 657-12-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé à signature d'une entente entre la MRC les Moulins et le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) pour les activités identifiées « AMINATE » dans le Plan d'action du programme Mobilisation-Diversité MRC les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 881-05-17, le conseil de la MRC les Moulins a accepté la mise à jour du Plan d'action du programme Mobilisation-Diversité et a ainsi accepté le Plan d'action daté du 9 mai 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE par conséquent, il y a lieu de modifier l'entente dont la signature a été autorisée par la résolution numéro 10 657-12-16 ;

CONSIDÉRANT l'addenda numéro 1 à intervenir relativement à l'entente susmentionnée ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Sénécal, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'addenda numéro 1 à l'Entente entre la MRC les Moulins et le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) pour les activités identifiées « AMINATE » dans le Plan d'action du programme Mobilisation-Diversité MRC les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-66.1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 40 500,00\$, poste budgétaire 2622-983 « Entente MIDI », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 883-05-17

Autorisation de signature – Entente 2017-2019 entre le ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins – Demande de soutien financier dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent conclure l'Entente 2017-2019 avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) relativement au soutien financier dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Jean-Guy Sénécal et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la responsabilité du projet présenté.

QUE la MRC Les Moulins est en règle avec les ministères et organismes du gouvernement du Québec.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient les personnes autorisées à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), ainsi que tout document officiel concernant ledit projet.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte qu'un montant de 100 000,00\$ par année, soit consacré audit programme Mobilisation-Diversité, soit 50 000,00\$ par année en provenance d'une subvention du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et 50 000,00\$ par année en provenance des sommes du Fonds de développement des territoires (FDT).

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, représente l'organisation pour l'application de l'entente et la réalisation du projet.

ADOPTÉE

10 884-05-17 Assemblée des MRC de la FQM les 31 mai et 1^{er} juin 2017 à Québec

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée des MRC de la FQM aura lieu les 31 et 1^{er} juin 2017 à Québec;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Jean-Guy Sénécal et résolu unanimement:

QUE messieurs Guillaume Tremblay, préfet et Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à représenter la MRC Les Moulins à l'assemblée des MRC de la FQM qui aura lieu les 31 mai et 1^{er} juin 2017 à Québec.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-67 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 360,00\$ excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Législation-congrès, colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 885-05-17 Conférence du maire de Mascouche lors du dîner de la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) du 30 mai 2017

CONSIDÉRANT la conférence du maire de Mascouche, monsieur Guillaume Tremblay qui se tiendra lors du dîner de la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM), le 30 mai 2017 au Studio de Danse Messier-Bolduc;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC les Moulins réserve une table, soit huit (8) sièges pour huit (8) représentants de la MRC Les Moulins, afin de leur permettre d'assister à la conférence du maire de Mascouche monsieur Guillaume Tremblay, lors du dîner de la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM), lequel aura lieu le 30 mai 2017 au Studio de Danse Messier-Bolduc, pour un montant de 60,00\$ par personne, excluant les taxes. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-68 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 480,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Législation-Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 886-05-17 Publicité « Hommage à nos aînés » publiée par La Revue

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de faire publier une publicité dans le journal La Revue afin de rendre hommage aux aînés ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à réserver un espace publicitaire dans le journal La Revue, relativement à une publicité « Hommages à nos aînés », au coût de 995,00\$ plus 16,00\$ de frais internet, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ledit journal sur présentation de la facture.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-69 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 011,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2910-341 « *Publicité – Information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 887-05-17

Autorisation de paiement à l'entreprise IDL Experts Conseils – Honoraires professionnels pour la coordination du projet Mobilisation-Diversité de la MRC Les Moulins, le suivi du plan d'action et la fourniture de services et conseils professionnels en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion en relation avec le plan d'action adopté par la MRC et approuvé par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) (dernier versement)

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à l'entreprise IDL Experts Conseils, par la résolution numéro 10 554-10-16, pour des services professionnels pour la coordination du projet Mobilisation-Diversité de la MRC Les Moulins, le suivi du plan d'action et la fourniture de services et conseils professionnels en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion en relation avec le plan d'action adopté par la MRC et approuvé par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI);

CONSIDÉRANT la facture datée du 3 mai 2017 pour la prestation de service pour la période du 6 février au 2 mai 2017, au montant de 20 650,00\$, excluant les taxes, relativement au mandat susmentionné;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Sénécal, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise IDL Experts Conseils, la somme de 20 650,00\$, excluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels relativement au mandat octroyé par la résolution numéro 10 554-10-16 à ladite entreprise pour des services professionnels pour la coordination du projet Mobilisation-Diversité de la MRC Les Moulins, le suivi du plan d'action et la fourniture de services et conseils professionnels en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion en relation avec le plan d'action adopté par la MRC et approuvé par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* » le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-94 ayant déjà émis lors de l'adoption de la résolution numéro 10 554-10-16.

ADOPTÉE

10 888-05-17

Octroi du mandat pour des services professionnels pour l'élaboration d'une campagne de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un mandat de services professionnels pour l'élaboration d'une campagne de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé par appel d'offres public avec système de pondération et d'évaluation des offres pour l'adjudication du mandat susmentionné ;

CONSIDÉRANT QUE dix (10) soumissions ont été reçues à la MRC Les Moulins le 8 mai 2017 à 10h00 et ouvertes publiquement à 10h01, soit :

- Factorie L'Agence Inc.
- Wink Stratégies Inc.
- 32 Mars Inc.
- Lithium Marketing
- Les dompteurs de souris Inc.
- Kilovolt Inc.
- Cabana-Séguin Inc.
- IDEA Communications Inc.
- Gogh communications
- Les Manifestes 2012 Inc.

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection formé selon l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* se sont rencontrés le 9 mai 2017 à 9h30 afin d'analyser les soumissions reçues selon le système de pondération et d'évaluation des offres et d'attribuer un pointage le tout conformément au calcul prévu au même article ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes après analyse par le comité de sélection, ont été considérées conformes et ont obtenu un pourcentage intérimaire pour la proposition technique du comité de sélection d'au moins 70% :

Entreprise	Montant
Cabana-Séguin Inc.	29 893,50\$ (TTI)
Les dompteurs de souris Inc.	34 492,50\$ (TTI)
Factorie L'Agence Inc.	40 632,17\$ (TTI)
32 Mars Inc.	81 632,25\$ (TTI)

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne peut attribuer le mandat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à l'entreprise Cabana-Séguin Inc. ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise Cabana-Séguin Inc. pour des services professionnels pour l'élaboration d'une campagne de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche pour un montant de 29 893,50\$, incluant les taxes, le tout conformément à la soumission de l'entreprise Cabana-Séguin Inc., ouverte le 8 mai 2017. Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-70 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 29 893,50\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 « *Publicité - Information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 889-05-17

Octroi du mandat pour l'exécution des travaux d'entretien d'un tronçon des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau La Plaine situé entre le chemin de la Plaine et le rang Saint-Claire, à l'Ouest du boulevard Laurier à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 489-08-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente intermunicipale entre la MRC Les Moulins et la MRC de Thérèse-De Blainville concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau La Plaine, incluant une délégation de la compétence de la MRC Thérèse-De Blainville à la MRC les Moulins relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des études requises et les travaux sur lesdites branches du cours d'eau La Plaine;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'exécution des travaux d'entretien d'un tronçon des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau La Plaine situé entre le chemin de la Plaine et le rang Saint-Claire, à l'Ouest du boulevard Laurier à Terrebonne;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes à la MRC les Moulins le 7 avril 2017, à 11h01 à savoir :

Alide Bergeron & Fils Ltée	109 585,20\$ (taxes incluses)
Lavallée & Frères (1959) Ltée	399 000,00\$ (taxes incluses)

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Alide Bergeron Fils Ltée s'est avérée la plus basse soumission conforme selon le rapport préparé par madame Amélie Parmentier, ingénieure ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2017-04-87. Le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a autorisé la MRC Les Moulins à donner le mandat à l'entreprise Alide Bergeron et Fils Ltée ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent la soumission conforme la plus basse, soit celle de l'entreprise Alide Bergeron & Fils Ltée pour une somme de 109 585,20\$, incluant les taxes, pour effectuer les travaux d'entretien d'un tronçon des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau La Plaine situé entre le chemin de la Plaine et le rang Saint-Claire, à l'Ouest du boulevard Laurier à Terrebonne, le tout conformément à la soumission datée du 5 avril 2017 et conditionnellement à l'obtention, s'il y a lieu, de toutes les autorisations gouvernementales requises. Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention entre les parties.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-71 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 109 585,20\$, incluant les taxes, poste budgétaires 2610-420 « *Cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 890-05-17

Autorisation de paiement à la firme SMI Aménatech Inc. – Services professionnels en ingénierie pour la réalisation de relevés de terrain, de plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux d’aménagement, de retrait d’obstructions, de gestion de l’érosion et d’affaissement de talus dans un affluent du cours d’eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de La Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne (certificat de paiement #4)

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 10 111-10-15, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme SMI Aménatech Inc. pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de relevés de terrain, de plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux d’aménagement, de retrait d’obstructions, de gestion de l’érosion et d’affaissement de talus dans un affluent du cours d’eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de La Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis ont été complétés et que la demande de certificat d’autorisation a été déposée au ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT la facture datée du 27 avril 2017 au montant de 3 330,00\$, excluant les taxes, pour le décompte numéro 4, transmise par ladite firme à titre d’honoraires professionnels dans le dossier susmentionné ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 3 330,00\$, excluant les taxes, à la firme SMI Aménatech Inc. pour le décompte numéro 4, relativement à des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de relevés de terrain, de plans et devis, en vue des travaux d’aménagement, de retrait d’obstructions, de gestion de l’érosion et d’affaissement de talus dans un affluent du cours d’eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de La Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne, le tout conformément à la facture du 27 avril 2017 transmise à la MRC Les Moulins par ladite firme.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d’eau* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-109 ayant déjà été émis par la résolution numéro 10 111-10-15.

ADOPTÉE

10 891-05-17

Avis de motion pour l’adoption du règlement numéro 97-33R-8 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d’aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de créer un secteur à développement champêtre, adjacent au secteur existant du Lac Samson à Mascouche

Monsieur Gabriel Michaud donne avis de motion pour l’adoption du règlement numéro 97-33R8 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d’aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de créer un secteur à développement champêtre, adjacent au secteur existant du Lac Samson à Mascouche.

10 892-05-17

Adoption du règlement #97-33R-11 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les aires d'affectation du secteur situé dans le quadrant sud-est de l'échangeur de l'avenue Claude-Léveillée et de l'autoroute 640 à Terrebonne afin de permettre l'activité résidentielle

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique sur le projet de règlement numéro 97-33R-11 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC les Moulins afin de modifier les aires d'affectation du secteur situé dans le quadrant sud-est de l'échangeur de l'avenue Claude-Léveillée et de l'autoroute 640 à Terrebonne afin de permettre l'activité résidentielle, s'est tenue le 11 avril 2017 à 18h45, en la salle du conseil de la MRC Les Moulins située au 2^e étage du 710, boul. des Seigneurs, Terrebonne ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le règlement numéro 97-33R-11 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les aires d'affectation du secteur situé dans le quadrant sud-est de l'échangeur de l'avenue Claude-Léveillée et de l'autoroute 640 à Terrebonne afin de permettre l'activité résidentielle.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉE

10 893-05-17

Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement #97-33R-12 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de corriger des limites d'affectations et d'un îlot déstructuré, d'effectuer des corrections mineures au texte du document complémentaire, et afin de modifier les dispositions touchant les rives, le littoral et les plaines inondables, la coupe d'arbres en lien avec certains travaux de cours d'eau ainsi que celles touchant les projets générateurs de déplacements

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins tienne une séance de consultation publique relativement au projet de règlement numéro 97-33R-12 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de corriger des limites d'affectations et d'un îlot déstructuré, d'effectuer des corrections mineures au texte du document complémentaire, et afin de modifier les dispositions touchant les rives, le littoral et les plaines inondables, la coupe d'arbres en lien avec certains travaux de cours d'eau ainsi que celles touchant les projets générateurs de déplacements, mardi le 13 juin 2017 à 18h45, en la salle du conseil de la MRC Les Moulins située au 710, boul. des Seigneurs, 2^e étage, Terrebonne.

ADOPTÉE

10 894-05-17 Autorisation de paiement - programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires, année 2017 (COBAMIL) (Premier versement)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10 630-11-16 par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a accepté que la MRC Les Moulins verse une somme de 15 670,00\$ pour les fins du programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2017, le tout selon les modalités suivantes :1er versement (40%) à la signature du contrat, 2ème versement (35%) le 15 juillet 2017 et 3ème versement (25%) à la présentation des résultats;

CONSIDÉRANT la facture numéro 145, datée du 24 avril 2017, transmise par COBAMIL à la MRC Les Moulin, au montant de 6 268,00\$.

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser 40% du montant de 15 670,00\$, soit la somme de 6 268,00\$ à COBAMIL.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-72 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 6 268,00\$, poste budgétaire 2470-959 « *Protection environnement* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 895-05-17 Acceptation de l'offre de service du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) dans le cadre des travaux du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

CONSIDÉRANT le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC Les Moulins déposé officiellement par la résolution numéro 10 713-01-17 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite confier au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL), la mise en place de certaines actions identifiées au PDZA ;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 26 avril 2017 transmise par le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) dans le cadre des travaux du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) au montant de 15 496,33\$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service transmise par le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) dans le cadre des travaux du Plan de développement de la zone agricole (PDZA), au montant de 15 496,33\$ pour la mise en place de certaines actions identifiées au PDZA selon modalités suivantes :

- 1^{er} versement (50%) à la signature de l'offre de services;
- 2^{ème} versement (50%) à la fin des travaux;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents requis afin de donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-73 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 15 496,33\$, poste budgétaire 2610-418 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 896-05-17

Démission d'un membre du comité consultatif agricole (CCA) nommé à titre de représentant des citoyens et à titre de président

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean Lavergne a siégé au comité consultatif agricole (CCA) à titre de membre représentant des citoyens et à titre de président ;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 20 avril 2017 informant la MRC Les Moulins de sa démission à titre de membre représentant des citoyens et de président du comité consultatif agricole (CCA) à partir du 25 mai 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont grandement apprécié l'implication et le dévouement de monsieur Jean Lavergne au sein du comité consultatif agricole (CCA) ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est acceptée la démission de monsieur Jean Lavergne à titre de représentant des citoyens et de président du comité consultatif agricole (CCA) à partir du 25 mai 2017.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins remercient monsieur Jean Lavergne pour sa participation au comité consultatif agricole (CCA) à titre de membre représentant des citoyens et à titre de président dudit comité ainsi que pour sa contribution à l'avancement des dossiers et lui souhaitent la meilleure des chances dans ses projets futurs.

ADOPTÉE

10 897-05-17

Nomination d'un membre à titre de représentant des citoyens au comité consultatif agricole (CCA)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins doit nommer par résolution, les membres du comité consultatif agricole (CCA) ;

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Jean Lavergne à partir du 25 mai 2017 à titre de membre représentant des citoyens au comité consultatif agricole (CCA) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant des citoyens au comité consultatif agricole (CCA) et que monsieur Daniel L'Espérance a manifesté son intérêt pour ce poste ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel L'Espérance soit et est nommé pour siéger au comité consultatif agricole (CCA) à titre de représentant des citoyens à compter du 25 mai 2017, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE

10 898-05-17 Nomination du président du comité consultatif agricole (CCA)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, il appartient à la MRC de désigner le président du comité consultatif agricole (CCA) ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel L'Espérance soit et est nommé président du comité consultatif agricole (CCA) de la MRC Les Moulins à compter du 25 mai 2017.

ADOPTÉE

10 899-05-17 Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1103-47 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement numéro 1103 afin de réviser diverses dispositions relatives à des usages et normes applicables à certaines zones du territoire

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1103-47 modifiant son règlement de zonage numéro 1103 afin de réviser diverses dispositions relatives à des usages et normes applicables à certaines zones du territoire ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1103-47 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement de zonage numéro 1103 afin de réviser diverses dispositions relatives à des usages et normes applicables à certaines zones du territoire.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

10 900-05-17 Examen du règlement sur les usages conditionnels numéro 1198-2 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement numéro 1198 afin de modifier les dispositions applicables aux zones admissibles et aux usages conditionnels autorisés ainsi que les critères d'évaluation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1198-2 modifiant son règlement numéro 1198 sur les usages conditionnels afin de modifier les dispositions applicables aux zones admissibles et aux usages conditionnels autorisés ainsi que les critères d'évaluation;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1198-2 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement numéro 1198 sur les usages conditionnels afin de modifier les dispositions applicables aux zones admissibles et aux usages conditionnels autorisés ainsi que les critères d'évaluation.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

10 901-05-17 Mandat au Groupe Deveau Avocats – Recouvrement en dommages pour bris de contrat de services professionnels en ingénierie en vue des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de La Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 10 111-10-15, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme SMI Aménatech Inc. pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de relevés de terrain, de plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de La Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 5 mai 2017 de la firme SMI Aménatech, avisant la MRC Les Moulins qu'elle mettait un terme au contrat relativement à la portion surveillance des travaux selon les termes du mandat;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prendre les mesures appropriées pour l'inexécution d'une portion du contrat susmentionné;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme Groupe Deveau, avocats afin de prendre les mesures juridiques appropriées suite à l'avis de la firme SMI Aménatech de se retirer du contrat relativement à la portion surveillance des travaux selon les termes du mandat de services professionnels en ingénierie pour la réalisation de relevés de terrain, de plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de La Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-74 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 10 000,00\$, poste budgétaire 2190-412 « *Services juridiques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 902-05-17

Autorisation de signature – Convention de modification à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins – Demande de soutien financier dans le cadre du Programme Mobilisation – Diversité

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 302-03-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Mobilisation – Diversité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une Convention de modification à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins – Demande de soutien financier dans le cadre du Programme Mobilisation – Diversité;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Sénécal, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la Convention de modification à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins – Demande de soutien financier dans le cadre du Programme Mobilisation – Diversité, afin de prolonger l'entente initiale jusqu'au 30 juin 2017 et d'augmenter la contribution du ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion (MIDI) de 12 500,00\$.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Maxime Houle, citoyen de la MRC Les Moulins, s'enquiert de la situation à Mascouche en ce printemps où le Québec est inondé à plusieurs endroits. De plus, suite à son expérience d'utilisateur du transport électrique, il émet quelques commentaires et il questionne sur les correspondances des différents circuits.

10 903-05-17

Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier